

DOUG COOPER, CFA

Gestionnaire principal de portefeuille, Actions



Doug Cooper s'est joint à Placements Empire Vie Inc. en 2017 à titre de gestionnaire de portefeuille. Il fait partie de l'équipe des placements qui fournit des services de gestion des placements pour les fonds distincts¹ et les fonds communs de placement².

Il est le gestionnaire principal du FPG de dividendes de l'Empire Vie³ et du Fonds commun de croissance de dividendes Empire Vie. Il est le cogestionnaire du FPG de répartition de l'actif de l'Empire Vie³.

Il a débuté sa carrière dans le secteur en 1999. Il a occupé des postes aux responsabilités croissantes auprès de l'une des principales sociétés de placement au Canada. Il a géré deux fonds primés de l'industrie. Il était jusqu'à récemment vice-président et gestionnaire de portefeuille de trois fonds pour lesquels il a fait des recherches et analysé les actions mondiales et canadiennes.

Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en économie et en philosophie de l'Université Queen's et a obtenu le titre d'analyste financier agréé (CFA).

¹ Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

² Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire des fonds communs de placement Empire Vie. Les unités ou parts des fonds ne sont disponibles que dans les juridictions où elles pourraient être légalement mises en vente et seulement par les personnes autorisées à vendre de telles unités ou parts.

³ Nous donnons ici le nom de marketing du fonds. Le nom juridique exclut « de l'Empire Vie » et « FPG » est remplacé par « Fonds ».

Placements Empire Vie Inc. est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie.

Placements Empire Vie Inc. est une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** Veuillez lire la brochure documentaire, le contrat et l'aperçu du fonds avant d'investir.

Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de courtage, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs.